

1516. — « A Jehan des Farges, dit Partout, pierreux de S^t Cire, pour *pierre de taille de chuyn* qu'il a fournie en l'œuvre de S^t-Laurent-des-Vignes. » (Id.)

1525. — 3 juin. Le trésorier Charles de la Bessée a payé « à Bouyer, perreur de Saint-Sire, la somme de 531. 12 s. pour avoir livré 200 pieds carrés *pierre chuyn, telle comme celle de quoi on faict les tumbes et vaz*, à raison de 4 s. le pyè, rendu sur le lieu, d'une part, et 68 piez d'icelle pierre pour employer au clochier de la chapelle du S^t-Esprit¹ » (Id.).

De tous ces textes, il ressort avec la dernière évidence qu'à Lyon, le mot *choin*, de tout temps, s'est entendu de la nature de la pierre dure par opposition à la pierre tendre ou mi-tendre, dite *blanche*.

EXAMEN DU TEXTE CITÉ PAR M. STEYERT

Dans le n° 8 de la *Revue lyonnaise*, M. Steyert dit :

« En réalité, cette désignation (choin ou pierre de choin) est mal appliquée ; elle ne devrait pas désigner la nature de la pierre, mais la forme qui lui est donnée par l'ouvrier ; une pierre de choin est une pierre taillée, mise en œuvre sous forme d'un bloc équarri et de grandes dimensions. C'est ainsi qu'on l'entendait au moyen âge, auquel nous avons emprunté ce terme. Ainsi, d'après un document de 1460, on apprend que l'architecte de Saint-Jean envoya deux maçons pour faire des choins : *Duo lathomi missi per Antonium Montain ad faciendum gallice les chungs*. Puisque on faisait les choins, cette expression n'indique donc pas la nature, mais la forme des pierres ainsi dénommées...². »

Dans la *Construction lyonnaise au moyen âge*, M. Steyert est plus explicite encore :

« Nos chanoines durent regretter ces beaux matériaux qui leur épargnaient et l'achat, et le transport, et la façon, car c'étaient des pierres de *choing* toutes prêtes ; tandis qu'il fallait payer non seulement les pierres envoyées d'Anse, mais aussi les ouvriers

¹ Ces divers textes m'ont été communiqués par M. Vermorel.

² *Revue lyonnaise*, t. II, p. 157.